



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2019-2020

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les activités périscolaires ont pour objectif de proposer à votre enfant un large choix d'activités enrichissantes et stimulantes dans un environnement sécurisé. Ces activités de groupe ou individuelles permettent aux élèves de stimuler leur créativité, apprendre en s'amusant, enrichir des domaines de compétences diverses et les aider à se réaliser pleinement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES : le tableau vous permet d'obtenir les informations nécessaires sur les tranches d'âge concernées, les tarifs, les jours, dates exactes et horaires proposés pour l'année ou le semestre.

Le syllabus : explique plus en détail en quoi consiste l'activité et donne des informations complémentaires.

Veillez noter que certaines activités peuvent être annulées si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint.

Conditions d'inscription pour les ateliers : le coût total de l'activité devra être payé à l'inscription, sauf pour les activités annuelles ou un paiement en deux fois est proposé.

Règlement : Le règlement intérieur du Lycée Claudel s'applique aux activités périscolaires. Les élèves s'engagent à le suivre et à le respecter.

Respect impératif des horaires : Les activités périscolaires sont une activité à part entière et il n'est pas possible de venir chercher son enfant durant l'atelier, ceci afin de ne pas déranger le bon déroulement de l'activité.

Politique d'abandon et de remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué une fois le paiement confirmé, sauf raison exceptionnelle : certificat médical nécessitant l'arrêt de l'activité ou départ du pays. Dans ce cas, le remboursement sera fait au prorata des séances non effectuées. Des frais d'administration de 30 \$ seront appliqués.

Une absence momentanée, quelle que soit sa durée, n'ouvre droit à aucune réduction tarifaire.



Garderie : La garderie est inclus dans le tarif des activités semestrielles uniquement, de 15h30 à 17h30. Elle est liée à l'activité et donc aux jours et périodes associés. Elle n'est pas inclus pour les journées où l'activité n'a pas lieu : si les animations n'ont pas débutées ou sont terminées, votre enfant doit être inscrit en garderie occasionnelle si vous souhaitez qu'il/elle en bénéficie.

Les élèves inscrits au cours individuels n'ont pas de garderie inclus, celle-ci doit être ajoutée si vous souhaitez en bénéficier : prix indiqué dans le tableau des prix, les conditions sont identiques (liées aux jours d'activité).

Cours de musique individuels : Une surveillante ira chercher les élèves pour les emmener en salle de musique. Les élèves du premier horaire doivent attendre devant leur classe (afin de les retrouver plus facilement), les autres seront cherchés en garderie - ou à l'accueil s'ils n'y sont pas inscrits.

La garderie étant assurée jusqu'à 17h30, les élèves terminant après cet horaire ou ayant des cours qui débutent après, doivent être pris en charge par les parents à partir de 17h30, ils seront sous leur responsabilité. En fin de cours (se terminant après 17h30), les élèves seront récupérés par leurs parents en salle de musique à la fin du cours, ou à l'accueil si c'est le dernier cours de la journée : le professeur les y emmènera.

Instruments / Partitions : Les instruments (guitares, violons, ukulélés) et sacs de partitions seront à déposer dans une salle indiquée en début d'année. Merci de les **identifier au nom de votre enfant**. Le sac de partition sert de correspondance entre la famille et le professeur, merci de prévoir un cahier pour les messages et les devoirs à noter. Chaque professeur indiquera aux parents de ses élèves les livres de musique à acheter si besoin.

Absences aux cours individuels : Chaque élève a le droit à 3 reprises de cours dans l'année en cas d'absences. Elles doivent être signalées au plus tard la veille à 17h00. Toute absence additionnelle, ou absence non signalée, est considérée comme un cours perdu.

Les absences pour cause de "Camps" fait avec le Lycée ou "Atelier d'écriture" ne sont pas comptabilisées dans ces absences, néanmoins nous vous remercions de nous prévenir des dates dès qu'elles sont portées à votre connaissance afin de faciliter l'organisation des reprises.

Si vous avez besoin de communiquer avec le professeur de musique, merci de vous adresser à periscolaire@claudel.org.